



Visible – Politique environnementale

31/08/2016

1. Objet

La présente politique vise l'organisation et la gestion des impacts environnementaux de VISIBLE. En tant qu'agence de communication, ces impacts portent essentiellement sur la gestion interne de ses bureaux et équipements, le type et le cycle de vie des produits et supports choisis pour ses clients et pour son usage propre, la mobilité des employés, et le respect de l'environnement dans sa communication et sa relation client.

2. Description et responsabilité

Conformément à son Code de conduite, VISIBLE est soucieux de limiter au maximum ses impacts effectifs et potentiels sur l'environnement en agissant de façon responsable dans tous les aspects de ses activités.

VISIBLE met en place un système de gestion environnementale qui permet d'identifier les risques et les impacts environnementaux de toutes ses activités, de définir clairement et systématiquement toute action pertinente pour atténuer ces risques et de réduire ces impacts.

Plus précisément, l'engagement de VISIBLE porte sur les principes majeurs suivants :

- VISIBLE concentre ses efforts dans les domaines suivants qui sont considérés comme prioritaires:
 - *Energie* : VISIBLE mesure et prend des mesures pour réduire l'utilisation d'énergie dans ses bureaux, en éliminant la consommation inutile d'électricité, en mettant en œuvre des solutions économes en énergie et en s'approvisionnant en électricité verte.
 - *Cycle de vie des produits* : VISIBLE s'assure que tous les équipements et consommables utilisés dans le cadre de ses activités (ordinateurs, papier, encres, ...) sont choisis également en fonction de leur performance environnementale, depuis leur conception, pendant leur phase d'utilisation et jusqu'à leur fin de vie. Les déchets générés par ses activités sont correctement triés et traités conformément aux exigences légales locales. En outre, VISIBLE s'efforce de réduire ses déchets par la réutilisation ou le recyclage des matériaux, ou par le remplacement des matériaux par des alternatives plus écologiques ;
 - *Ressources naturelles* : VISIBLE est conscient que les activités dans le secteur de la communication sont énergivores en ressources (ex : papier, encres). En conséquence, VISIBLE veille à un choix de matériaux non-périssables, peu polluants, et à une utilisation rationnelle de ces ressources et à éviter les gaspillages ;
 - *Mobilité* : VISIBLE a pour objectif de diminuer l'empreinte écologique de sa flotte de véhicules en privilégiant des modèles moins polluants pour l'environnement et la santé, et en prolongeant la durée d'utilisation de ces véhicules.
 - *Communication* : VISIBLE promeut le respect de l'environnement dans les messages qu'il véhicule. L'agence intègre cette réflexion dans sa relation avec ses clients, que ce soit dans ses offres, la gestion de la relation contractuelle ou la cohérence de la communication développée pour eux.





- VISIBLE mesure sa performance environnementale et vise l'amélioration continue. VISIBLE s'engage à communiquer les buts, objectifs et risques environnementaux à tous les membres du personnel, ainsi qu'aux clients et autres parties intéressées par la démarche.
- VISIBLE pérennise et améliore son système de management de l'environnement par la sensibilisation de tous ses collaborateurs en vue de son adoption dans la vie quotidienne ;
- VISIBLE énonce ses attentes vis-à-vis des parties externes telles que les fournisseurs et sous-traitants et s'assure qu'elles respectent sa politique et ses exigences concernant l'environnement ;
- VISIBLE suit et respecte la législation environnementale en vigueur et se met en conformité avec ces exigences. Lorsqu'il existe un risque d'atteinte à l'environnement, VISIBLE prend toutes les mesures nécessaires pour l'anticiper ou le corriger.

Le Comité de Direction poursuit régulièrement la mise en œuvre de cette politique et ses résultats dans un souci d'amélioration continue.

Rédigé à Herstal, le 31 août 2016 par les gérants Thierry DUMONT & Benoît LAMBERT.

